

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 23 février 2010

CG 10/2^{ème}/III-02

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLEGES

Dès la mise en oeuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public du second degré, l'Assemblée Départementale, en complément de sa politique en direction des collèges, s'est inscrite dans le processus législatif et réglementaire en matière d'installations sportives de ces établissements.

Dans ce cadre les installations nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive, discipline d'enseignement à part entière, ont été réalisées.

Tout d'abord, en 1987, lors de la construction des collèges de Labastide-Saint-Pierre et Nègrepelisse, où gymnases, vestiaires et autres équipements ont été prévus pour chacun d'entre eux.

Par la suite, en 1990, un vaste programme de constructions, d'extensions et de grosses réparations des installations sportives des collèges existants a été mis en place, avec la volonté d'optimiser les équipements ainsi construits.

Dans ce cadre, notre Assemblée a adopté le principe suivant : toutes les communes, dès lors qu'elles en font la demande et en assurent le financement, peuvent apporter des modifications ou demander des compléments au programme de base.

Enfin, en 2008, un programme prévisionnel d'investissement relatif aux installations sportives des collèges publics (PPIG) a été voté, dans le but de planifier nos interventions et d'assurer la pérennité de nos installations, afin de permettre une utilisation toujours de qualité et adaptée aux besoins de l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

I – BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

1- Constructions, extensions, réhabilitations

Les installations suivantes ont été réalisées et mises en service pour un montant global de travaux de 12 933 545 € TTC:

COMMUNES	EQUIPEMENTS REALISES
Beaumont-de-Lomagne	vestiaires-douches
Castelsarrasin – Flamens	salle 44 m x 24 m
Caussade	salle 30 m x 20 m
Grisolles	réhabilitation salle 40 m x 20 m vestiaires-sanitaires
Labastide-Saint-Pierre	salle 30 m x 20 m salle 44 m x 24 m
Lafrançaise	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m
Lauzerte	salle 30 m x 20 m réhabilitation salle 44 m x 24 m
Montauban - Ingres - Jean-Jaurès	salle 30 m x 20 m salle 30 m x 20 m
Nègrepelisse	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m vestiaires-douches pour terrain extérieur
Saint-Antonin-Noble-Val	salle 44 m x 24 m
Valence d'Agen	salle 44 m x 24 m

D'autre part, des **opérations spécifiques** ont été effectuées en complément de ce programme. Il s'agit :

- d'une part, de la restructuration et de l'extension du gymnase de la **Vaillante Olympique Montalbanaise** (V.O.M.), propriété de la ville de **Montauban**, opération pour laquelle nous avons financé 50 % des travaux, soit une subvention de **91 469 €**;

- d'autre part, de l'opération de réhabilitation du **gymnase de l'Uvarium** à **Moissac**, mis à disposition des élèves de la cité scolaire François Mitterrand, avec un financement assuré à parité par la commune de Moissac, le Conseil Régional et le Conseil Général, ce qui a représenté une subvention de **106 714 €**;

- enfin, de la réhabilitation du gymnase du **Manège au collège Ingres**, dont l'originalité a résidé dans son double objectif : en premier lieu, satisfaire au remplacement de l'ancien gymnase de l'IUFM transformé en médiathèque, mais aussi, poursuivre la mise à niveau du parc départemental des installations sportives des collèges, pour un coût global de 235 442 € TTC.

Aujourd'hui, nous constatons que **la quasi-totalité** du programme arrêté par l'Assemblée Départementale **a été menée à bien**, en précisant que **les conventions réglant les modalités de gestion et d'utilisation des équipements ont été signées**.

Celles-ci, conclues avec les communes et les principaux de collèges, fixent, en particulier, les charges spécifiques de chacune des collectivités concernées :

- entretien et fonctionnement **à la charge de la commune**,
- complément et renouvellement de l'équipement **à la charge du Département**,
- dépenses d'investissement (grosses réparations, interventions urgentes) **réparties à parité entre les deux collectivités**, pour les installations sportives couvertes.

2- Installations sportives extérieures

Si les installations sportives couvertes sont indifféremment utilisées par les collégiens et les associations sportives locales, les plateaux sportifs et les aires d'athlétisme des collèges sont utilisés par les seuls collégiens. Ainsi, s'il est apparu légitime d'assurer un cofinancement entre le département et la commune siège pour les gymnases, il est apparu tout aussi légitime que le Conseil Général, qui a la charge des collèges, assure 100 % du financement des installations sportives extérieures.

C'est dans ce cadre, que les plateaux sportifs et pistes des collèges, qui apparaissaient en mauvais état, ont été réhabilités depuis 2006, **pour un montant global de travaux de 227 382 € :**

COMMUNES	EQUIPEMENTS REALISES
Beaumont de Lomagne	réfection du plateau d'éducation physique et sportive
Castelsarrasin - Flamens	réfection du plateau sportif et de la piste d'athlétisme
Grisolles	réfection de la piste d'athlétisme
Lafrançaise	réfection de la piste d'athlétisme
Montauban - Ingres - Olympe de Gouges	réfection de la piste d'athlétisme rénovation et protection des aires de sauts
Saint-Antonin-Noble-Val	réhabilitation des plateaux sportifs et d'une piste d'athlétisme dont une partie reste à terminer sur l'exercice 2009
Valence d'Agen	rénovation de la piste d'athlétisme et des aires de lancers

Au-delà de la mise à niveau nécessaire des installations susvisées, c'est suivant le même principe de prise en charge à 100 % par le Conseil Général, que nous avons décidé, pour l'ouverture des **collèges Vercingétorix à Montech et Azaña à Montauban**, de réaliser les plateaux et pistes indispensables, **pour une dépense globale de 348 142 € TTC.**

II – PROPOSITIONS POUR 2010

Je vous propose, pour 2010, d'examiner les propositions budgétaires, relatives aux :

1. différents programmes de travaux annuels et dépenses diverses,
2. programmes pluriannuels de travaux, dont le PPIG,
3. subventions d'investissement versées aux collectivités.

1- Travaux annuels

a-Travaux de grosses réparations et interventions urgentes

(Article 231314 - Sous-Fonction 221)

Concernant ces travaux, je vous rappelle notre délibération du budget primitif 2007 fixant la procédure d'intervention en la matière et visant à entretenir et maintenir en bon état, les équipements que nous avons réalisés, comme nous le faisons pour les collèges.

Sur ce type d'intervention, les communes concernées sont assujetties à participation financière à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux, pour les seules installations sportives couvertes.

La procédure mise en oeuvre prévoit :

- que les opérations d'un coût supérieur à 1 525 € HT feront l'objet d'un rapport en Commission Permanente en fin d'exercice,
- que les opérations d'un coût inférieur à 1 525 € HT sont réalisées sur simple ordre de service du service instructeur,
- que la participation financière communale est appelée à l'année N + 1.

Pour l'ensemble des interventions auxquelles nous aurons à faire face dans le cadre de ces travaux d'investissement, tant en matière de réparations, que de sécurité, je vous propose de prévoir, sur l'article 231314, sous-fonction 221, les crédits suivants pour 2010 :

- Autorisation de programme 2010..... **15 000 €**
- Crédits de paiement 2010..... **15 000 €**

b-Premier équipement, complément et renouvellement

(Article 21571- Sous-Fonction 221)

En complément des travaux de construction, d'extension, de grosses réparations ou de réhabilitation, il convient, conformément à la politique départementale en matière d'installations sportives des collèges, de prévoir la dotation de premier équipement, pour les installations nouvelles, ou de renouvellement en gros matériel sportif, indispensable à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

De plus, nous sommes amenés, du fait de la **réglementation en matière d'équipements sportifs** et de leur utilisation intensive, à renouveler régulièrement les matériels devenus non seulement obsolètes, mais aussi, et surtout, non conformes aux **normes de sécurité en vigueur**.

Pour ce faire, je vous propose d'approuver l'inscription des crédits suivants, sur l'article 21571, sous-fonction 221 du budget départemental :

- Autorisation de programme 2010.....	20 000 €
- Crédits de paiement 2010.....	20 000 €

c-Autres prestations de service

(Article 611 - Sous-Fonction 221)

Le Code du Sport, dans ses articles R 223-19 à R 223-26, exige que les propriétaires d'installations sportives procèdent à des vérifications périodiques de solidité et de stabilité des équipements sportifs, tels que les buts de basket-ball, de handball ou de football, suivant des conditions très précises. Pour ces vérifications, il convient de faire appel à des sociétés spécialisées et agréées.

Pour 2010, il convient de prévoir un crédit de paiement de **4 000 €**

2 - Travaux pluriannuels

a-Travaux de constructions et d'extensions

(Article 23812- Sous-Fonction 221)

S'agissant de la construction de la salle de gymnastique au **collège Antonin Perbosc à Lafrançaise**, je vous précise que l'installation a été mise en service à la rentrée, sur la base d'une autorisation de programme de 1 320 000 €.

Conformément à notre politique, la commune s'est engagée, par convention, à participer financièrement à l'opération suivant les principes établis. Au titre de 2010, je vous propose d'inscrire la dernière tranche de crédits de paiement de **200 000 €**

b-Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases (PPIG)

(Article 231314 – Sous-Fonction 221)

Les travaux réalisés, les opérations en cours et les tranches programmées dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases, établissement par établissement, sont détaillés en **annexe 1**.

➤ **Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne**

Un programme de travaux a été prévu.

Au titre du budget primitif de 2010, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **210 000 €** pour la réfection du gymnase.

➤ **Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre**

Un programme de travaux a été prévu en plusieurs tranches.

Au titre du budget primitif de 2010, je vous propose d'adopter une première autorisation de programme de **300 000 €** pour la réfection du gymnase et ratifier un crédit de paiement de **200 000 €**

➤ **Collège Pays de Serres à Lauzerte**

Les travaux de protection et de réhabilitation des accès au gymnase sont terminés. Les travaux d'étanchéité (toiture), d'isolation et de mise aux normes électriques de l'ancien gymnase sont en cours.

Je vous propose donc de ratifier un crédit de paiement de **50 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2009.

➤ **Collège Ingres à Montauban**

Le programme de travaux concerne la **réhabilitation nécessaire d'un gymnase** situé dans l'enceinte du collège, mais qui est resté la propriété de la commune lors du transfert des biens meubles et immeubles à l'occasion des premiers actes de la décentralisation. Dans l'attente du transfert de propriété de la Ville vers le Conseil Général, cette opération est suspendue.

➤ **Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Les démarches en perspective de la construction d'un **local de rangement** pour le gros matériel sportif sont en cours.

Je vous propose donc de ratifier un crédit de paiement de **50 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2009.

En ce qui concerne le projet de **réfection de la piste d'athlétisme**, je vous propose d'adopter une autorisation de programme, au titre du budget primitif de 2010, de **40 000 €**.

➤ **Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val**

La consultation concernant la création d'une **structure d'escalade** est lancée. Les travaux seront réalisés dans le courant de l'été, pour une livraison à la prochaine rentrée scolaire.

Je vous propose donc de ratifier un crédit de paiement de **50 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2008 (50 000 € déjà inscrits en 2009).

➤ **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

L'opération, pour laquelle l'autorisation de programme a été votée en 2009, comprend des travaux d'installation du **chauffage du gymnase** le plus récent et des travaux de **réhabilitation des vestiaires-sanitaires** de l'ancien gymnase. Ces derniers sont en cours de lancement.

Je vous propose donc de ratifier un crédit de paiement de **30 000 €** au titre de l'autorisation de programme de 2009.

Compte tenu de toutes ces précisions, je vous propose, **au titre de la phase 2010-2011** de notre programme prévisionnel d'investissement des gymnases courant de l'année scolaire 2008-2009 à l'année scolaire 2012-2013, d'approuver une autorisation de programme globale de **550 000 €** correspondant à :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne.....	210 000 €
- Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre.....	300 000 €
- Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse.....	40 000 €

avec la ratification d'un crédit de paiement global de **380 000 €** correspondant à :

- Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre.....	200 000 €
- Collège Pays de Serres à Lauzerte.....	50 000 €
- Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse.....	50 000 €
- Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val.....	50 000 €
- Collège Jean Rostand à Valence d'Agen.....	30 000 €

3 - Subventions d'investissement versées aux Collectivités

a-Participations versées aux communes

(Article 2041463 - Sous-Fonction 32)

S'agissant des contributions versées aux communes pour la réalisation d'équipements sportifs, je tiens à vous préciser que les projets s'inscrivent dans une démarche visant à satisfaire, non seulement les besoins de la pratique sportive des clubs, mais aussi les besoins relatifs à l'éducation physique et sportive des collèves.

A ce titre, pour cette année 2010, je vous rappelle les principes développés plus spécifiquement dans mon rapport sur les équipements sportifs et socio-éducatifs, au titre duquel je sou mets à votre approbation l'engagement du Conseil Général sur les points suivants :

- **création de la Plaine de jeux de Pouty à Montauban**, avec la construction de vestiaires-sanitaires, venant compléter la création de la piste d'athlétisme sur laquelle nous nous sommes engagés lors du vote du précédent budget primitif ; l'ensemble de cette installation sera accessible aux élèves du **collège Jean Jaurès** ;

- **construction de la salle multisports au stade de la Fobio à Montauban** ; cette installation couverte viendra compléter l'offre sur le site, permettant de réorganiser l'ensemble des créneaux d'utilisation de toutes les installations couvertes et, ainsi, d'en libérer certains autres au profit des élèves du **collège Olympe de Gouges**.

Je vous rappelle, de plus, que c'est dans ce cadre que nous avons approuvé, lors du vote du budget primitif de 2006, la participation versée à la commune de Castelsarrasin pour la **réalisation de vestiaires-sanitaires** au gymnase des Fontaines, assortie de **l'extension de la salle de gymnastique de ce même complexe sportif**, profitant ainsi aux élèves du **collège Jean de Prades**.

Pour l'ensemble de ces opérations réalisées ou en cours, je vous précise que dans mon rapport susvisé, relatif à l'aide aux communes pour la réalisation d'équipements sportifs et socio-éducatifs, je vous propose l'adoption d'une autorisation de programme 2010 de 115 750 €, ainsi que l'inscription des crédits de paiement d'un montant de 50 000 €.

b-Subventions à la Région

(Article 204121 - Sous-Fonction 221)

Conformément aux relations contractuelles qui nous lient avec la Région dans le cadre de la gestion des cités scolaires, nous avons approuvé, lors d'une précédente session, la participation du Conseil Général, à verser à la Région dans le cadre de l'opération d'aménagement des aires de sport extérieures de la cité scolaire **François Mitterrand à Moissac**. Je vous rappelle que nous sommes redevables à la

Région d'une participation financière au prorata du nombre d'élèves de collège fréquentant la cité scolaire.

Pour la cité scolaire François Mitterrand, cette participation, fixée à 60 % du montant HT des travaux, a fait l'objet, au budget 2008, d'une autorisation de programme de 78 061 € (60 % de 130 103 €).

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan des travaux relatifs aux installations sportives dans les collèges, réalisés au 31 décembre 2009 ;
- Approuve le programme suivant pour 2010 :

1- Travaux annuels

a-Travaux de grosses réparations et interventions urgentes

- Adopte une autorisation de programme 2010 de 15 000 € ;

b-Premier équipement, complément et renouvellement

- Adopte une autorisation de programme 2010 de 20 000 € ;

2 - Travaux pluriannuels

a-Travaux de constructions et d'extensions

- Salle de gymnastique au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise : Prend acte de sa mise en service à la rentrée de septembre 2009, la commune s'étant engagée par convention à participer financièrement à l'opération suivant les principes établis ;

b-Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases (PPIG)

- Approuve une autorisation de programme 2010 globale de 550 000 € correspondant à :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne..... 210 000 €
réfection du gymnase
- Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre..... 300 000 €
réfection du gymnase
- Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse..... 40 000 €
réfection de la piste d'athlétisme

avec ratification d'un crédit de paiement global de 380 000 € correspondant à :

- Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre..... 200 000 €
- Collège Pays de Serres à Lauzerte..... 50 000 €
- Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse..... 50 000 €
- Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val..... 50 000 €
- Collège Jean Rostand à Valence d'Agen..... 30 000 €

3 - Subventions d'investissement versées aux collectivités

a-Participations versées aux communes

♦ commune de Montauban : opérations inscrites dans le programme 2010 des équipements sportifs et socio-éducatifs (*cf délibération n° III-7*) ;

- plaine de jeux de Pouty (construction de vestiaires-sanitaires complétant la création de la piste d'athlétisme sur laquelle le Conseil Général s'est engagé au BP 2009) ;
- salle multisports au stade de la Fobio

- Ratifie l'inscription des crédits de paiement suivants :

- article 23812, sous-fonction 221
au titre de l'autorisation de programme 2007..... 200 000 €
- article 231314, sous-fonction 221

Grosses réparations et interventions urgentes

- . au titre de l'autorisation de programme 2010..... 15 000 €

Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases

. au titre de l'autorisation de programme 2008.....	50 000 €
. au titre de l'autorisation de programme 2009.....	130 000 €
. au titre de l'autorisation de programme 2010.....	200 000 €

	380 000 €
- article 2041463, sous-fonction 32	
. au titre de l'autorisation de programme 2010.....	50 000 €
- article 21571, sous-fonction 221	
. au titre de l'autorisation de programme 2010.....	20 000 €
- article 611, sous-fonction 221.....	4 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE 1

**PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES 2008-2013
TABLEAU RECAPITULATIF APRES REAJUSTEMENTS BP 2010**

CG10/2ème/III-02ann

ANNEES COLLEGES		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	TOTAUX
T. Despeyrous Beaumont de Lomagne	I	-	-	210 000 €	140 000 €	-	350 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	Mise aux normes électriques, isolation, étanchéité	Mise aux normes sanitaires et sol sportif	-	
Flamens Castelsarrasin	I	-	-	-	-	50 000 €	50 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	-	-	Isolation et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité	
J. de Prades Castelsarrasin	I	-	-	-	-	-	Néant
	II	-	-	-	-	-	-
	III	-	-	-	-	-	
Pierre Darasse Caussade	I	-	-	-	20 000 €	140 000 €	160 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	-	Mise aux normes sécurité buts de basket relevables en charpente	Réhabilitation du revêtement de sol sportif	

ANNEES COLLEGES		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	TOTAUX
Jean Lacaze Grisolles	I	-	-	-	90 000 €	40 000 €	130 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	-	Réhabilitation du plateau sportif	Travaux isolation et d'étanchéité	
J.J. Rousseau Labastide St Pierre	I	-	-	300 000 €	150 000 €	130 000 €	580 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	Travaux de sécurité, étanchéité, isolation	Mise aux normes sanitaires et revêtement de sol sportif	Création piste athlétisme circulaire	
A. Perbosc Lafrançaise	I	-	-	-	-	40 000 €	40 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	-	-	Mise aux normes éclairage et travaux isolation	
P. de Serres Lauzerte	I	-	250 000 €	-	-	-	250 000 €
	II	-	177 638 €	-	-	-	
	III	-	Travaux isolation, étanchéité, mise aux normes	-	-	-	

ANNEES COLLEGES		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	TOTAUX
F. Mitterrand Moissac	I	-	-	-	-	-	Néant
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	-	-	-	
Ingres Montauban	I	-	150 000 €	100 000 €	-	-	250 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	Travaux étanchéité, isolation et sécurité électrique	Revêtement sol sportif et étanchéité local rangement	-	-	
J. Jaurès Montauban	I	-	-	-	-	30 000 €	30 000 €
	II	-	-	-	-	Travaux isolation et d'étanchéité	
	III	-	-	-	-	-	
O. de Gouges Montauban	I	-	-	-	-	-	Néant
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	-	-	-	

ANNEES COLLEGES		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	TOTAUX
J.H Fragonard Nègrepelisse	I	-	50 000 €	40 000 €	50 000 €	-	140 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	Construction local rangement	Rénovation revêtement de la piste	Travaux isolation et sécurité électrique	-	
Pierre Bayrou St Antonin	I	100 000 €	-	-	70 000 €	50 000 €	220 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	Structure escalade	-	-	Réhabilitation des plateaux EPS	Création local pour rangement gros matériel	
J. Rostand Valence Agen	I	-	180 000 €	-	-	-	180 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	Travaux isolation, installation système de chauffage, mise aux normes sécurité vestiaires	-	-	-	
TOTAUX	AP	100 000 €	630 000 €	650 000 €	520 000 €	480 000 €	2 380 000 €

I : Programme

II : Point financier à ce jour

III : Nature des travaux

Le Président,

Réalisé

En cours

Non réalisé